

Les régimes de la CARMF

Régime complémentaire

D^r Olivier Petit

La CARMF
75 ans
de réforme

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

15
SEPT.
2023

Régime complémentaire

Fonctionnement

Un régime par points et par répartition réellement géré par la CARMF

Le Conseil d'administration



Propose le taux de cotisation



Fixe la valeur de point



Gère les réserves

La tutelle

Entérine par décret

Prend acte
de la décision

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

Principales dates

- 1949** Création du régime complémentaire.
- 1964** Majoration familiale de 10 % de la retraite si 3 enfants.
- 1996** La cotisation devient totalement proportionnelle aux revenus non salariés dans la limite d'un plafond (taux de 7,5%). **Répartition provisionnée.**
- 1997 à 2015** Cotisation portée progressivement à 9,5%.
- 2011** L'âge minimum de départ en retraite est porté à 62 ans, suivant le calendrier du régime de base.
- 2017** Mise en place de la retraite en temps choisi permettant de partir en retraite avec des majorations de 62 à 70 ans.

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

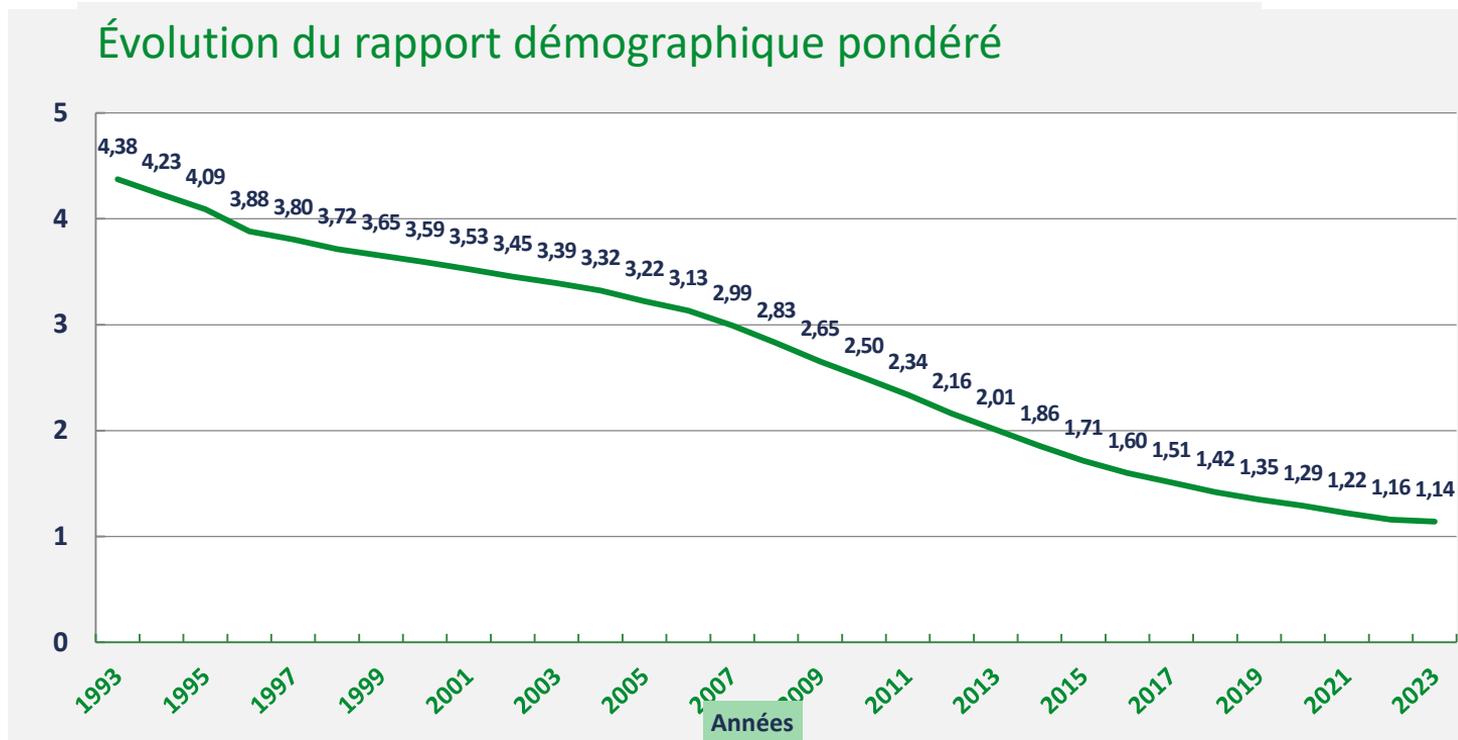
Évolution du rapport démographique pondéré

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

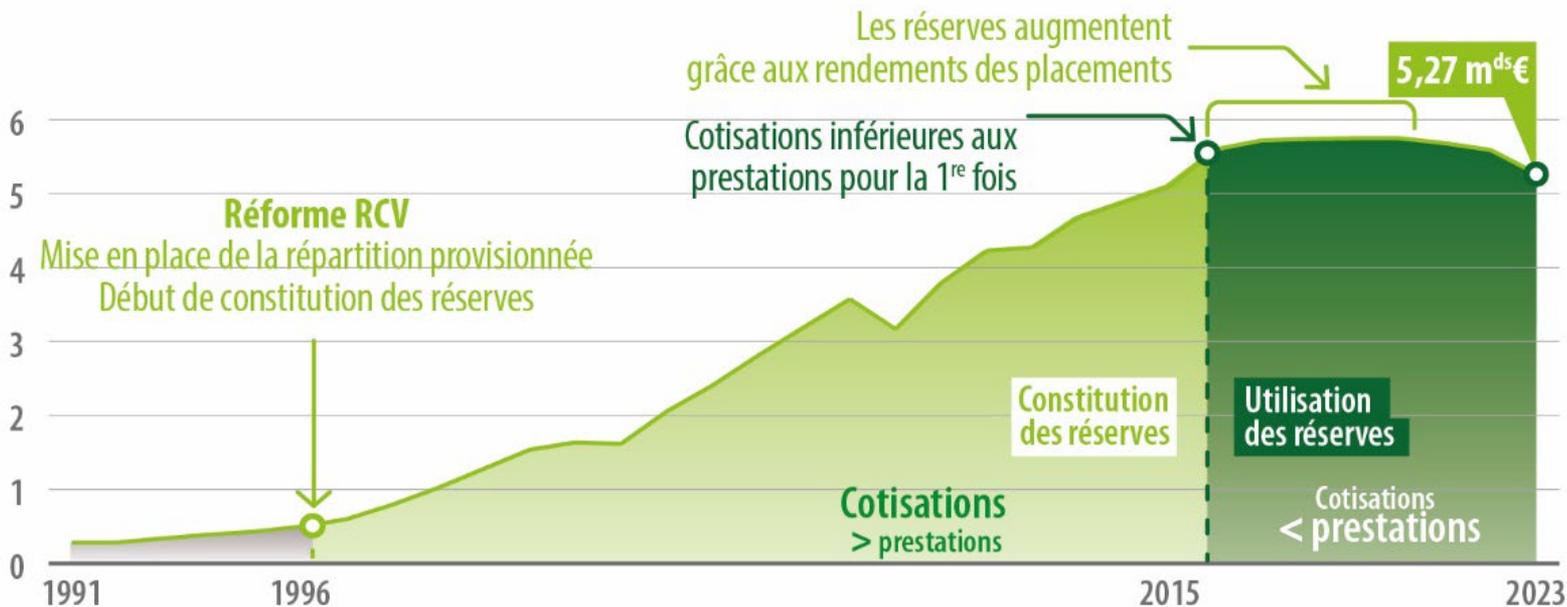
PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS



Régime complémentaire

Évolution des réserves

En milliards d'euros au 1^{er} janvier



La CARMF
75 ans
de réforme

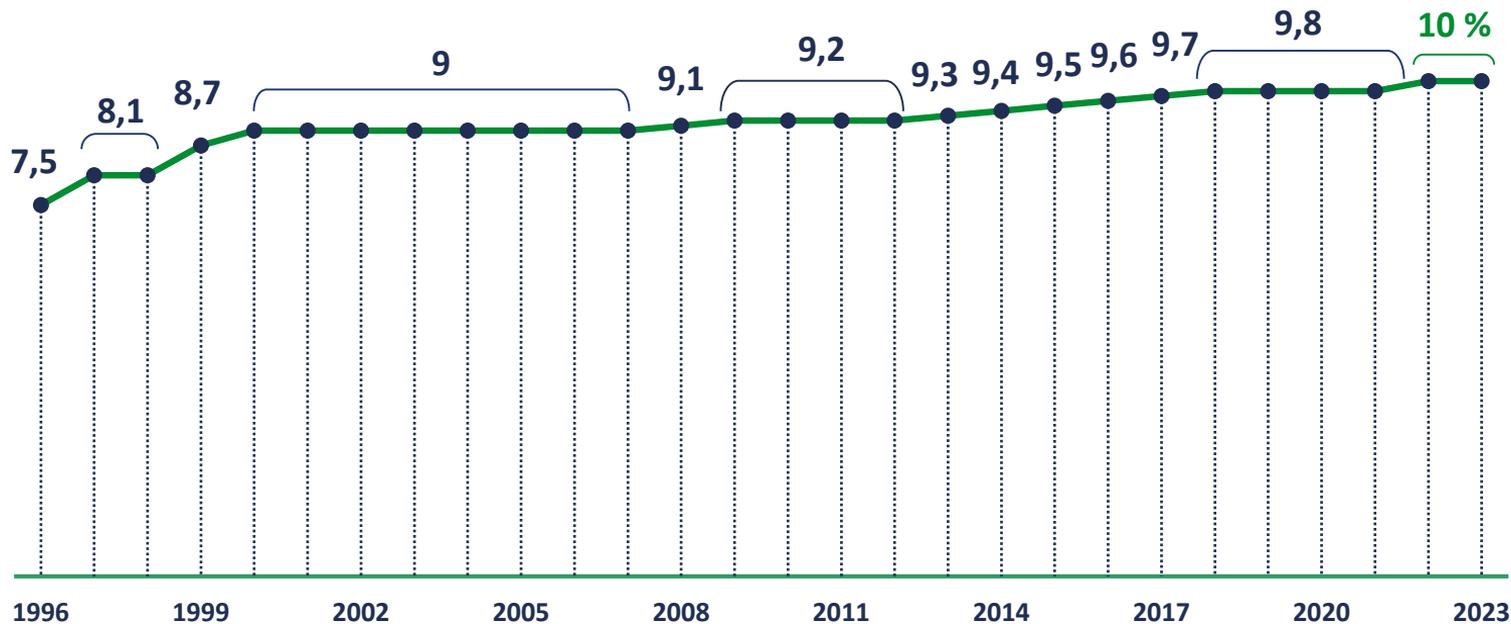
75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

Évolution de la cotisation en pourcentage



La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

Cotisations et points de retraite

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Assiette de cotisation

Revenus nets d'activité
indépendante de 2021,
dans la limite de **153 972 €**
(3,5 PASS)

Taux

10 %

soit une cotisation
maximum de : **15 397 €**

Points de retraite

10 points maximum par an

Retraite

- ▶ Valeur du point : **73,35 €**
- ▶ Majoration familiale de 10 % si le médecin a eu au moins 3 enfants.
- ▶ Réversion : 60 %

Régime complémentaire

Réductions de cotisations et rachats de points

- **Dispenses possibles** si bas revenus (partielles ou totales).
- **Exonérations possibles** si problèmes de santé (partielles ou totales) ou maternité avec attribution solidaire de points de retraite.
- **Rachats de points possibles** (armée, grossesse, enfant handicapé, dispenses) avec déductibilité fiscale.

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

Âge de départ à la retraite

À partir de 62 ans

- ▶ À taux plein
- ▶ Avec majoration de +13 % pour les cas d'inaptitude, ancien combattant ou grand invalide de guerre.

Au-delà de 62 ans

- ▶ Avec majoration de +1,25 % par trimestre de report de la retraite de 62 à 65 ans, soit 5 % par an.
- ▶ Avec majoration de +0,75 % par trimestre de report de la retraite de 65 à 70 ans, soit 3 % par an.

Pour l'ouverture des droits aux retraites des régimes complémentaires et ASV, le médecin doit être à jour des cotisations.

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

Retraite en temps choisi

Pourcentage de la retraite perçue selon l'âge de départ en retraite

Âge		62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans
<i>Avant la réforme</i>		85 %	90 %	95 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<i>Depuis la réforme</i>	<i>Coefficient de majoration</i>	1,00	1,05	1,10	1,15	1,18	1,21	1,24	1,27	1,30
	<i>Pourcentage final</i>	87,0 %	91,3 %	95,7 %	100,0 %	102,6 %	105,2 %	107,8 %	110,4 %	113,0 %

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

Retraite 2023

Acquisition de points :

10 points par an
au maximum

**Valeur du point
au 1^{er} janvier 2023**

73,35 €

+ 10 % si le médecin
a eu 3 enfants.

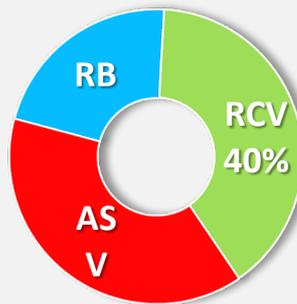
Conjoint survivant

Taux de réversion : **60 %**

+ 10 % si le conjoint
survivant a eu 3 enfants
avec le médecin.

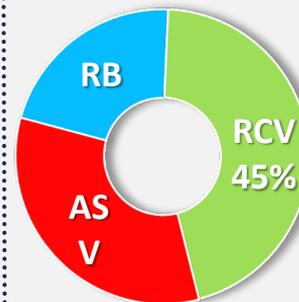
Cotisations moyennes 2023

Médecin
25 636 €

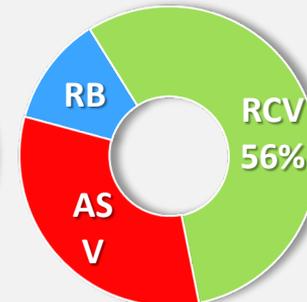


Allocation annuelle moyenne versée base juin 2023 *

Médecin
33 952 €



Conjoint
survivant
retraité
14 493 €



* Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS, CASA et impôts.

D^r Olivier **Petit**

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

Réforme des retraites 2023

- Passage de l'âge légal minimal de prise de retraite de 62 à 64 ans entre 2023 à 2032.
- L'âge du taux plein reste à 67 ans.
- Acquisition de nouveaux points au régime de base à compter du 1^{er} janvier 2023 pour tous les médecins en cumul intégral.
- Une seconde et dernière liquidation devient possible, dont le montant viendra grossir l'allocation déjà acquise.
- Retraite progressive : mise en place en étude par les services de la CARMF.

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Perspectives

- En l'état, le régime est équilibré sur le long terme.
- Mais la CARMF ne maîtrise pas toutes les données...
- Étendre le cumul avec nouveaux points au RC ?
- Équilibre actuel fragile et incertitudes sur la démographie future et sur les recettes du régime +++.

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

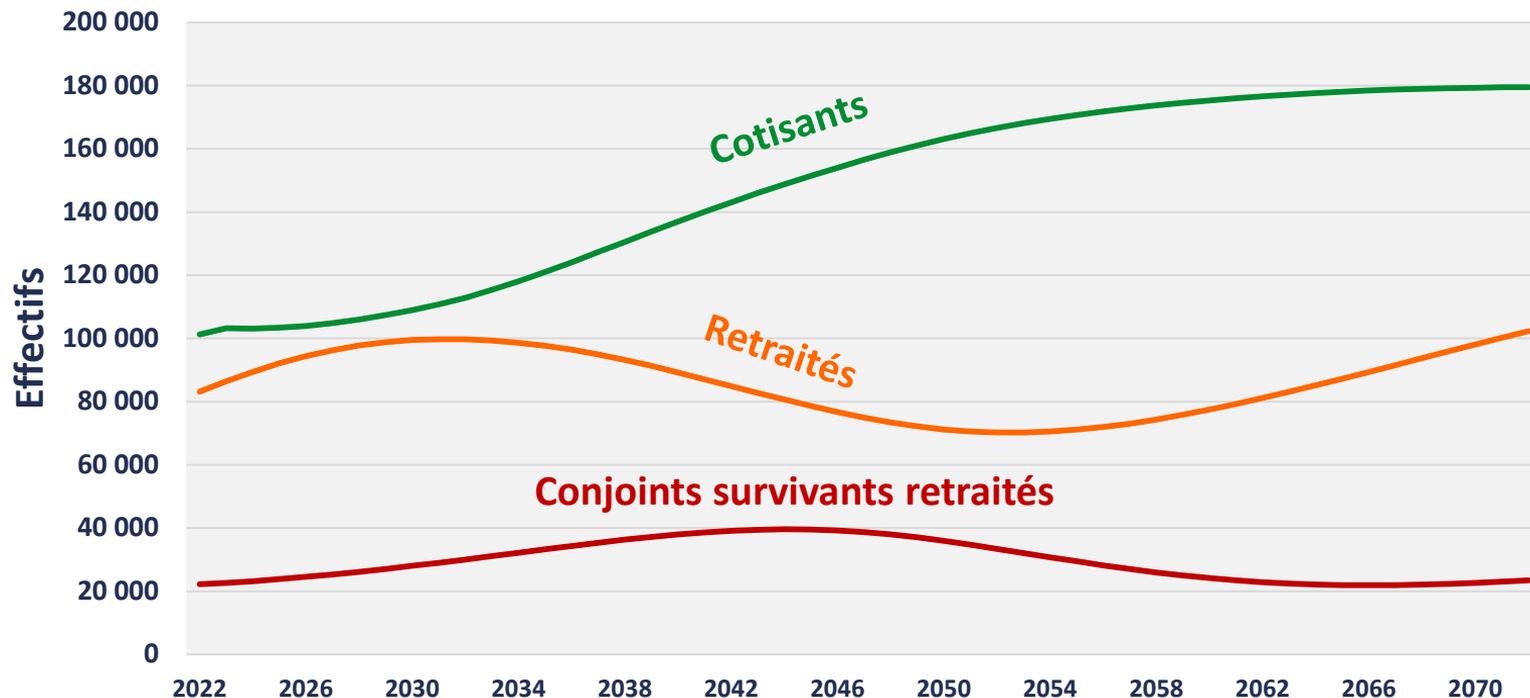
15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

Prévision d'évolution des effectifs

Numerus clausus = 8 000 à partir de 2013



La CARMF
75 ans
de réforme

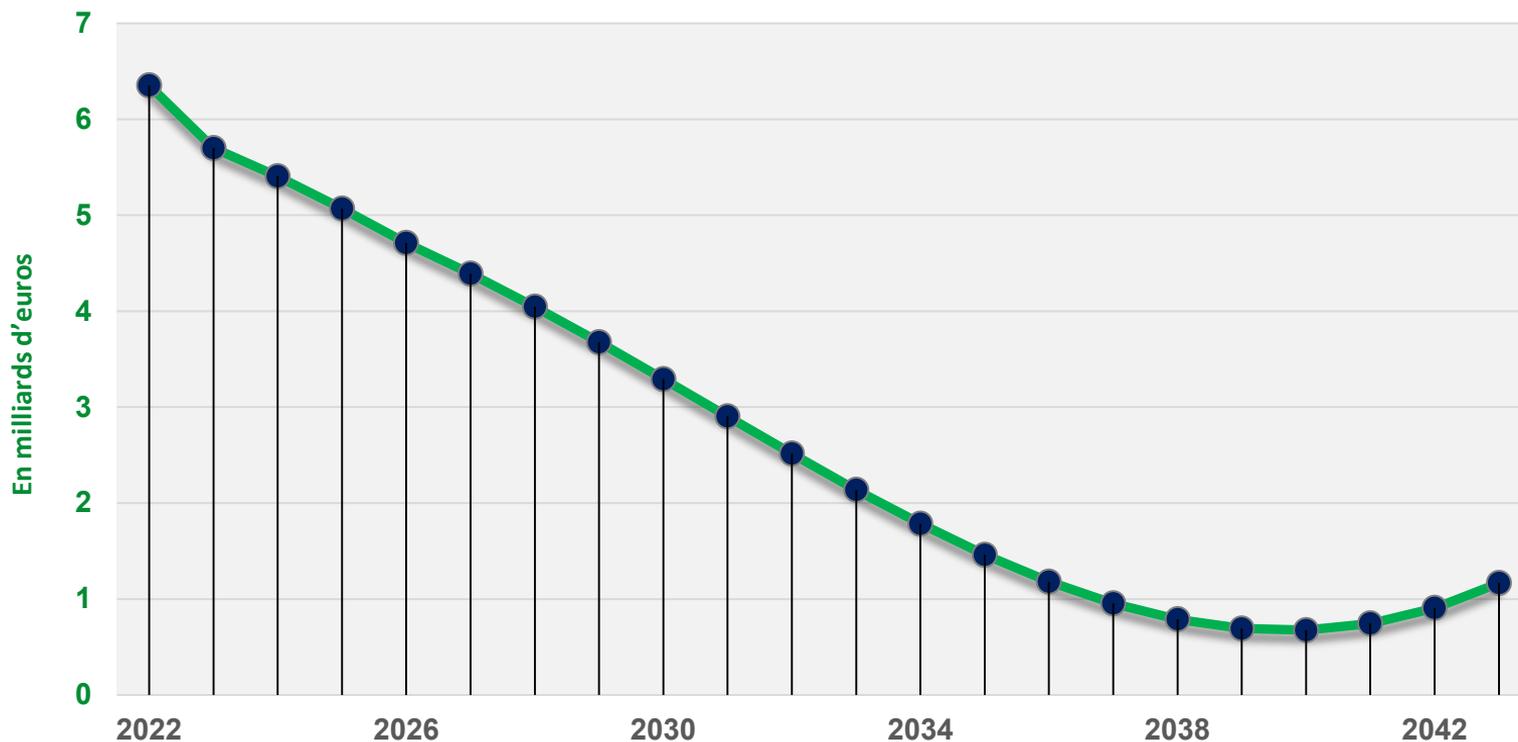
75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime complémentaire

Prévision d'évolution des réserves



La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS